

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 045-214500795-20260421-A2026_07-AR

Commune : **LE CHARME.**
Canton : Châtillon-Coligny
Arrondissement : Montargis
Département : Loiret

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRÊTE MUNICIPAL n° 2026-7**

Arrêté de délégation de fonction et de signature à un adjoint

Le maire de la commune de Le charme

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Madame ROBINEAU Isabelle en qualité de maire,

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur GUIBERT Joël, 1^{er} adjoint au maire,

ARRETE :

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur GUIBERT Joël, 1^{er} adjoint est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

L'urbanisme

Il assurera les fonctions suivantes :

- Signature des CU (Certificat d'Urbanisme)
- Signature des DP (Déclaration préalable)
- Signature des PC (permis de construire)
- Signature des certificats d'alignement

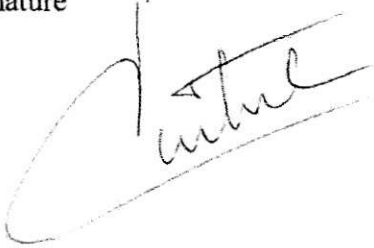
Article 2 : Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs à **L'urbanisme**

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à M. *Sous-préfet* ainsi qu'à Madame le trésorier.

Notifié à Monsieur GUIBERT Joël

Notifié le 21/4/2026

Signature



Fait à Le Charme

le, 17 avril 2026

Le Maire,

